

Document à remettre pour le logiciel anti-plagiat Copy-Stop

Un exemplaire du TM doit obligatoirement être rendu sous forme électronique, avec une préparation particulière adaptée au logiciel anti-plagiat. Le processus à respecter est le suivant :

1. Tous les textes du TM doivent être réunis dans un fichier unique en format Word (recommandé) ou converti en PDF.
2. Le nom du fichier doit être compatible avec internet : il ne doit contenir aucun signe diacritique (accent, cédille, tréma ou caractère spécial), ni aucun espace ou apostrophe. Afin de respecter la protection des données, la désignation du fichier ne doit pas comporter le nom de l'étudiant, mais seulement l'année de production et un à deux mots-clés du titre, reliés par des tirets.
Exemple : 09-Forets_Alluviales
3. Toutes les images doivent être supprimées. La taille du fichier doit être inférieure à 0.5 Mo.
4. La législation sur la protection des données impose d'effacer dans tout le corps du texte, tout comme dans l'en-tête ou dans le pied de page, le nom de l'auteur, de tierces personnes ainsi que celui du tuteur. Le travail doit donc être complètement « anonymisé ».
5. Les pages de titres, les notes de bas de page, la bibliographie et les annexes doivent être effacées. Il est facile de supprimer toutes les notes de bas de page en utilisant la fenêtre de recherche et en y tapant ^f. Actionner ensuite la fonction **Remplacer**, laisser le champ vide et choisir **Remplacer tout**.